



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**2<sup>nd</sup>e BIENNALE**  
**de FONTENAY-LE-FLEURY**  
**du 7 au 15 octobre 2017**

A accompagner du règlement par chèque libellé à l'ordre de la Société Artistique (remis en banque au retrait de vos œuvres), d'une brève biographie et des photos requises et à adresser **au plus tard le 3 septembre 2017** à :

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE - A l'attention de Diane CORSON – Mairie de Fontenay le Fleury – 78330 FONTENAY LE FLEURY

NOM : ..... Prénom : .....  
Pseudonyme : .....  
Adresse : .....  
Ville : ..... Code postal : .....  
Téléphone : .....  
Adresse e-mail **obligatoire** : .....  
Site Internet (le cas échéant) : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Je refuse que mes œuvres soient publiées sur le site Internet de l'association, étant entendu que mes droits d'auteurs seront préservés. Aucun droit de reproduction ne pourra être exigé

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du salon

**Cotisation 2017/18 obligatoire pour tous les exposants**

Titre des œuvres proposées	Technique	Format	Prix de vente	Droits d'accrochage		
				Fontenaysiens : 18 € <input type="checkbox"/>	non Fontenaysiens : 20 € <input type="checkbox"/>	
				1 œuvre	20 €	<input type="checkbox"/>
				2 œuvres	30 €	<input type="checkbox"/>
				3 œuvres	40 €	<input type="checkbox"/>
			<b>Total</b>			

**CALENDRIER DES PERMANENCES ASSUREES PAR LES ARTISTES.**

	SAM 07/10	DIM 08/10	LUN 09/10	MAR 10/10	MER 11/10	JEU 12/10	VEN 13/10	SAM 14/10	DIM 15/10
14h30-16h30									
16h30-18h30									

✂.....

Partie à conserver et à présenter pour la restitution des œuvres :

**RECEPISSE DE DEPOT**

*A remplir et à conserver pour validation lors du dépôt des œuvres et indispensable pour le retrait*

Titre	Technique

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Réservé aux organisateurs



LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE

## 2<sup>nde</sup> BIENNALE

de FONTENAY-LE-FLEURY

du 7 au 15 octobre 2017

au Théâtre (près de l'Hôtel de Ville) - Salle Sacha Guitry, 2<sup>ème</sup> étage

Entrée libre de 14h30 à 18h30.

Invitées d'honneur : **Marie-Pierre KUHN**, peintre  
**Sophie JOUAN**, sculptrice

### CALENDRIER:

Date limite d'inscription :	3 septembre 2017
Dépôt des œuvres :	Samedi 30 septembre, de 14h30 à 18h30 Salle Sacha Guitry – 2 <sup>ème</sup> étage avec ascenseur
Vernissage et remise des prix :	<b>Samedi 7 octobre 2017 à 17h00</b>
Ouverture au public :	Samedi 7 octobre 2017, à 14h30
Fermeture du Salon :	Dimanche 15 octobre 2017 à 17h00
Retrait des œuvres :	Dimanche 15 octobre 2017 de 17h00 à 18h30

**PRESENTATION DES ŒUVRES** (Le reçu du bulletin d'inscription sera rendu tamponné au moment de la réception des œuvres. Il devra **impérativement** être présenté pour le retrait)

### **Sculptures**

- Leur nombre est limité à 3 par exposant
- Socles et vitrines sont à la charge des exposants. Sculptures et socles devront porter sur une partie cachée le nom et l'adresse de l'exposant.

Afin d'éviter des transports inutiles, la sélection des sculptures se fera sur **photos de très bonne qualité** (l'œuvre devra être photographiée **sous différents angles** suffisamment explicites pour permettre au jury de prendre sa décision). Préciser la matière et les dimensions. L'une des photos sera retenue pour figurer sur le site de l'association sur une page dédiée à chaque artiste. Le bulletin d'inscription, une biographie de l'artiste et les photos des sculptures devront être envoyés avant le 3 septembre 2017, de préférence par mail à [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr) ou [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr) (merci de faire des mails inférieurs à 5 Mo) ou par courrier postal. Le chèque ne sera quant à lui adressé qu'à réception de l'information des œuvres retenues. La décision du jury (début septembre) sera communiquée par courrier électronique, voire par téléphone. Les œuvres retenues seront déposées le 30 septembre 2017 de 14.30 heures à 18.30 heures, salle Sacha Guitry, au Théâtre de Fontenay le Fleury (parking place du 8 mai 1945 - Ascenseur).

### **Peintures**

- 3 œuvres au maximum peuvent être proposées sur la demande d'inscription pour un total de **80 points au maximum**, aucune œuvre ne pouvant être inférieure à 20 points (pour information, formats des châssis sur le site [Wikipedia](http://Wikipedia) )
- Les toiles recevront une simple baguette, cadre américain ou cache-clou autour des châssis **à l'exclusion de tout autre encadrement**.
- Toutes les toiles seront **munies de leur système d'accrochage solide et adapté au poids de l'oeuvre** (piton scotché au dos) et devront porter au dos le **nom et l'adresse de l'exposant**.

Envoyer, de préférence par mail à [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr) ou [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr), une photo par œuvre, **de très bonne qualité**, qui pourra être retenue pour figurer sur le site de l'association.

### **Œuvres sur papier**

- 3 œuvres au maximum, format Raisin (55 x 65) au maximum et demi-Raisin (50 x 32,5) au minimum. La présentation de formats supérieurs à Raisin n'autorisera pas de proposer 3 œuvres.
- Sous-verre soigneusement encadré, sous altuglas vivement recommandé, **pinces exclues**, toutes les œuvres étant munies de leur système d'accrochage et devant porter au dos le nom et l'adresse de l'exposant.

## ACCEPTATION DES ŒUVRES

Un jury de réception se réserve le droit de refuser tout ou partie des œuvres présentées selon leur qualité, leur caractère, leur encombrement, la nature de l'encadrement et les possibilités d'accrochage. Les droits d'accrochage seront restitués aux artistes dont les œuvres seraient refusées.

## DROITS D'INSCRIPTION

### Barème applicable aux tableaux et sculptures acceptés par le jury:

Pour exposer, l'artiste devra être à jour de sa cotisation 2017/18, soit 18 € pour les Fontenaysiens et 20 € pour les non-Fontenaysiens

1- Cotisation 2017/18.....	18 € /20 €
2- Droit d'accrochage Salon d'Art 2017	
1 œuvre.....	20 €
2 œuvres.....	30 €
3 œuvres.....	40 €

## RETRAIT DES ŒUVRES

Les œuvres seront retirées au Théâtre aux dates prévues dans le calendrier sur présentation du récépissé de dépôt. Toute œuvre restant en souffrance après les dates prévues le sera aux risques et périls de son propriétaire. Un droit de dépôt de 10 € sera perçu par œuvre et par jour de retard.

## RECOMPENSES

Les Prix du Salon sont attribués par un jury composé de personnalités extérieures à la Société Artistique, artistes professionnels, amateurs ou autres. Le jury peut décider de ne pas décerner de Prix dans une discipline. L'artiste déjà primé dans une même discipline à l'occasion du précédent Salon est mis hors-concours dans cette catégorie pendant le présent Salon. Les œuvres des invités d'honneur des précédents Salons sont également mises « Hors concours ».

## VENTES D'ŒUVRES

La Société Artistique ne prélève aucun pourcentage sur le montant des ventes mais il convient de l'informer de toute opération conclue directement par les exposants. Si l'œuvre est encadrée, le prix de vente inclut l'encadrement, sauf indication contraire. Les œuvres vendues au cours du salon ne pourront être retirées par leurs acquéreurs qu'à l'issue du salon.

## CATALOGUE

Un exemplaire du catalogue sera remis gratuitement à chacun des exposants ainsi que des invitations pour le Salon.

## ASSURANCES

Les artistes qui le désirent assureront leurs œuvres individuellement, la Société Artistique n'assurant pas les œuvres exposées. N'étant que simple détentrice des œuvres confiées et non dépositaire, au sens donné à ce terme par le Code Civil, la Société décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages de toutes sortes.

La signature de la « Demande d'Inscription » tient lieu d'approbation de ces dispositions et donc de l'engagement de non-recours contre la Société ou son président. Les œuvres seront naturellement traitées avec le plus grand soin par les organisateurs de l'exposition.

## PERMANENCE

Une permanence est assurée par les membres de la Société Artistique et par des exposants bénévoles (tableau à remplir sur le bulletin d'inscription).

## DROITS D'AUTEUR – INTERNET

La Société Artistique souhaite pouvoir faire vivre son site Internet en y présentant certaines œuvres de ses membres qui auront exposé ainsi qu'une petite biographie. Ceux qui **ne souhaitent pas** voir leurs œuvres publiées sont invités à le spécifier par écrit sur le bulletin d'inscription. **Tous les exposants adresseront néanmoins la photo de chacune de leurs œuvres, de préférence numérique au format Jpg, à l'adresse suivante : [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr) ou [contact@start-flf.fr](mailto:contact@start-flf.fr) ainsi qu'une petite biographie.**

Les droits d'auteur seront bien sûr préservés. Aucun droit de reproduction ne pourra être exigé. Les artistes pourront également, le cas échéant, transmettre à l'association les coordonnées de leur propre site Internet afin qu'un lien puisse être établi via celui de l'association.

*La participation au salon entraîne l'entière acceptation du présent règlement.*

## ENVOI DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ACCOMPAGNEE DU CHEQUE :

**SOCIETE ARTISTIQUE – A l'attention de Diane Corson - Mairie de Fontenay le Fleury – 78330 FONTENAY LE FLEURY**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**, contacter Diane CORSON au 06.35.95.43.46 ou [corson.diane@free.fr](mailto:corson.diane@free.fr)

Site Internet : [www.start-flf.fr](http://www.start-flf.fr)